

## Déclaration liminaire FSU CDEN du 11 juillet 2017

Ce nouveau CDEN arrive donc après les discours présidentiel et celui du premier ministre de la semaine dernière. Pour notre organisation syndicale viscéralement attachée aux libertés publiques, à l'école laïque ainsi qu'aux statuts des fonctionnaires, il est clair que nous n'assistons là à aucune révolution, mais à une volonté précipitée de mise en oeuvre ou de recyclage de vieilles idées issues des gouvernements précédents.

C'est ainsi que concernant le sujet principal de ce CDEN, la question des rythmes scolaires, le décret Blanquer vient parachever une entreprise dont les débuts ne remontent pas au décret Peillon sur les rythmes, mais au décret Darcos réduisant les horaires scolaires de tous les enfants au motif, oublié depuis avec les postes supprimés dans les réseaux d'aide, d'aider les plus en difficulté. A force de "libérer le temps des enfants", le problème social de leur devenir hors temps scolaire et hors famille devient aigu. Le décret Peillon décide que l'Etat n'a pas d'obligation en la matière, que c'est aux communes de s'en occuper, mais dans les locaux scolaires. Sous Sarkozy on a supprimé des cours et des postes de Rased, sous Hollande on a mis sur le dos des communes une mission publique sensible, et maintenant sous Macron on autorise ces dernières à les mettre en oeuvre à leur guise ... ou pas ! En somme, un grand pas vers la territorialisation de l'école avait été fait sous Hollande et Macron la parachève en beauté. Pour autant, le Snuipp-Fsu a voté pour le décret Blanquer car, contrairement à la réforme Peillon, il prend véritablement en compte l'avis des conseils d'écoles, seule instance où professionnels et usagers de l'école peuvent s'exprimer et voter en connaissance de cause.

Aussi, lors de la prochaine année scolaire, la FSU 65 craint qu'à la question des rythmes vienne s'ajouter celle des CP et CE1 à 12 en REP, recyclant au passage le dispositif des plus de maîtres que de classes dans ces mêmes écoles et sacrifiant par la même les effectifs dans les autres niveaux de classe.

Dans les collèges, pas plus qu'à propos des rythmes scolaires, il n'y a rétablissement des enseignements supprimés par la réforme du collège. Il y a par contre accentuation de l'inégalité entre établissements et donc entre territoires et milieux sociaux.

Le projet de réforme du Baccalauréat du ministre M. Blanquer provient lui aussi des cartons ministériels précédents : il est bien placé pour cela puisque c'est lui qui, sous ces derniers, alimentait les dits cartons. Réduire le Bac à quelques matières en faisant passer le reste en contrôle continu en ferait non le premier grade universitaire, mais un examen de fin de scolarité secondaire, sorte de super Brevet. Les pratiques de plus en plus sélectives, ouvertes ou déguisées en critères géographiques et autres, des Admissions Post Bac, vont en ce sens, sacrifiant une partie de la génération dite du "petit baby boom de l'an 2000", signifiant en somme aux jeunes qu'ils sont en surnombre ...

Le 29 juin Mr Blanquer déclarait "nous avons le nombre de postes qui convient"

: les créations de postes sont gelées à l'échelle nationale. M. Darmanin, qui n'est pas ministre de la Fonction publique – il n'y a plus de ministre de la Fonction publique ! - a annoncé le gel de la valeur du point d'indice des fonctionnaires. Alors même que nous sommes dans un contexte de reprise de l'inflation, ce retour en arrière va continuer d'aggraver la dégradation du niveau de vie des plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique. Alors que depuis 2010, le point était gelé, une seule revalorisation de 1,2% est intervenue pour 2016. Et que dire du retour de la journée de carence qui satisfera les bouffeurs de profs, lors même que les droits des enseignants sont inférieurs à ceux du privé, notamment quant à l'obtention d'un temps partiel, pourtant dit de droit. Voilà aussi qui fera sans doute à certains comités médicaux qui déclarent aptes au travail des collègues gravement malades à la veille de leur décès.

Le ministre M. Blanquer veut prioriser, dit-il, la qualité sur la quantité. Ceci ne cache aux yeux de personne la réalité d'un blocage de toute progression, toute amélioration, toute extension, du service public et de l'école publique. Ce blocage pour la fonction publique participe d'une politique d'ensemble dont la pièce principale consiste à placer la loi de l'entreprise au dessus du droit commun, par une réforme du code du travail parachevant ce qu'a amorcé la loi El Khomri en inversant la hiérarchie des normes dans le droit social. Pour faire passer la pilule entreprises par entreprises, le premier ministre a annoncé une baisse massive du salaire brut, par la fiscalisation des allocations maladies et chômage, qui permettrait, dans un premier temps, de tromper son monde par des hausses du salaire net, dont on peut parier qu'elles ne compenseraient pas la baisse des cotisations sociales. Celle-ci entraînerait une hausse massive de la CSG frappant notamment les retraités et les fonctionnaires. Bref, le programme est en réalité très simple : à la baisse ! Baisse globale des salaires, et pour cela primat de la loi de l'entreprise sur la loi républicaine, inégalité territoriale et, dans l'Education nationale, autonomie des chefs d'établissement et des territoires scolaires.

Le gouvernement veut croire qu'il produira ainsi un choc de compétitivité redonnant à l'économie française une place internationale à ce jour affaiblie. S'il est permis d'en douter, il est par contre certain que les catégories populaires, et notamment les fonctionnaires de catégorie C, les contractuels et CDI de la fonction publique, et les enfants des milieux populaires, seront frappés par ce choc.